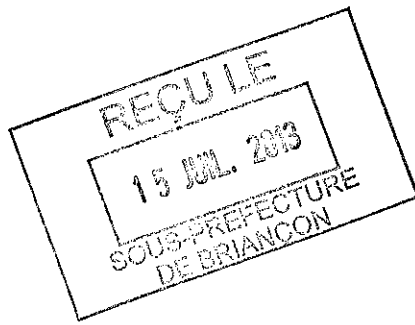


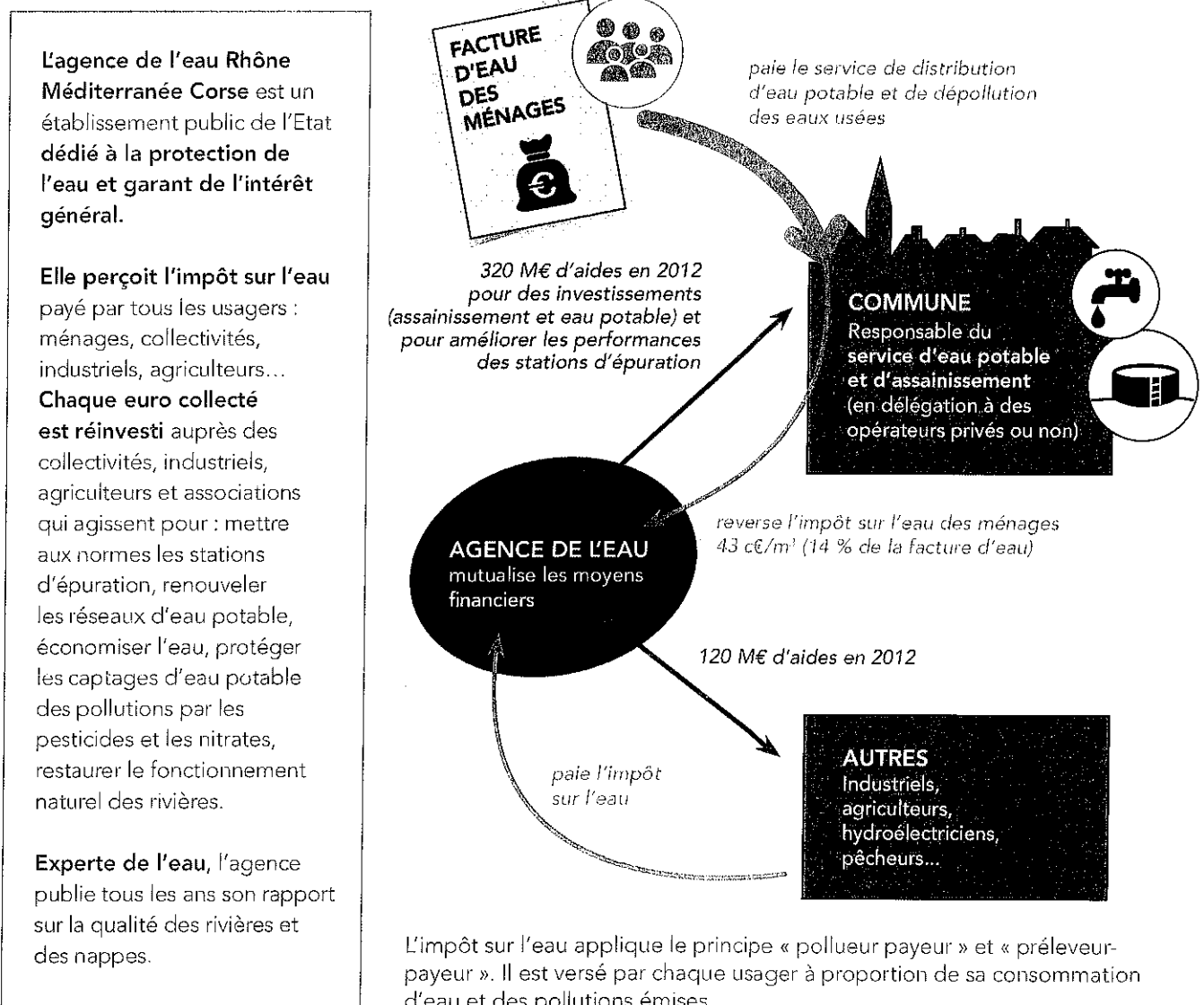
L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse vous rend compte de la fiscalité de l'eau



SAUVONS L'EAU !

UNE FISCALITÉ QUI A PERMIS LA MISE AUX NORMES DE L'ASSAINISSEMENT EN FRANCE

Grâce à cette fiscalité sur l'eau, le parc français des stations d'épuration est désormais aux normes : la pollution organique dans les rivières a été divisée par 10 en 20 ans.



ACTIONS AIDÉES

PAR L'AGENCE DE L'EAU

DANS LES BASSINS RHÔNE-MÉDITERRANÉE ET CORSE EN 2012

➤ **Pour économiser l'eau sur les territoires en déficit en eau (40 millions € en 2012)**

67 plans de gestion réalisés sur les 40 % de notre territoire en déficit et 31 programmes de réduction des prélèvements ont permis d'économiser 29 millions m³ en 2012 soit la consommation d'une ville de la taille de Montpellier.

➤ **Pour dépolluer les eaux (121 millions € pour les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement)**

24 stations d'épuration de plus de 2000 équivalents habitants (EH) aidées en 2012 se mettent aux normes, dont 6 en Corse. L'objectif de mise en conformité des stations d'épurations des grandes villes est atteint. L'agence continue maintenant avec les villes de plus petite taille et les communes rurales.

➤ **Pour réduire les pollutions par les pesticides et les toxiques (29 millions €)**

119 contrats « zéro phyto » passés en 2012, dont 99 avec les communes qui s'engagent à ne plus utiliser de pesticides sur leurs espaces publics.

39 territoires engagés dans des démarches collectives de réduction des rejets de substances dangereuses concernant des activités industrielles et commerciales.

➤ **Pour libérer les captages d'eau potable des pesticides et des nitrates (10 millions €)**

75 captages prioritaires du Grenelle sont en cours de protection, grâce à des changements de pratiques agricoles pour réduire l'utilisation des pesticides et des nitrates. Régler la question des pesticides permet d'économiser les surcoûts pour rendre potable une eau polluée. Chaque année ces traitements coûtent entre 400 et 700 millions € aux Français.

➤ **Pour redonner aux rivières un fonctionnement naturel, restaurer les zones humides et préserver la biodiversité (51 millions €)**

4671 km de berge restaurées et 103 seuils et barrages rendus franchissables par les poissons. Les aménagements artificiels des rivières (bétonnage des berges) ne permettent plus aux poissons de circuler, aux sédiments de s'écouler. Pire, ils aggravent les crues. L'objectif est de redonner aux rivières un fonctionnement naturel.

8118 ha de zones humides ont reçu une aide, soit 28 617 ha préservés en 6 ans. L'objectif de l'agence est de restaurer 10 000 ha de zones humides au cours des 6 prochaines années. Telles une éponge les zones humides limitent les crues en absorbant l'eau en excès.

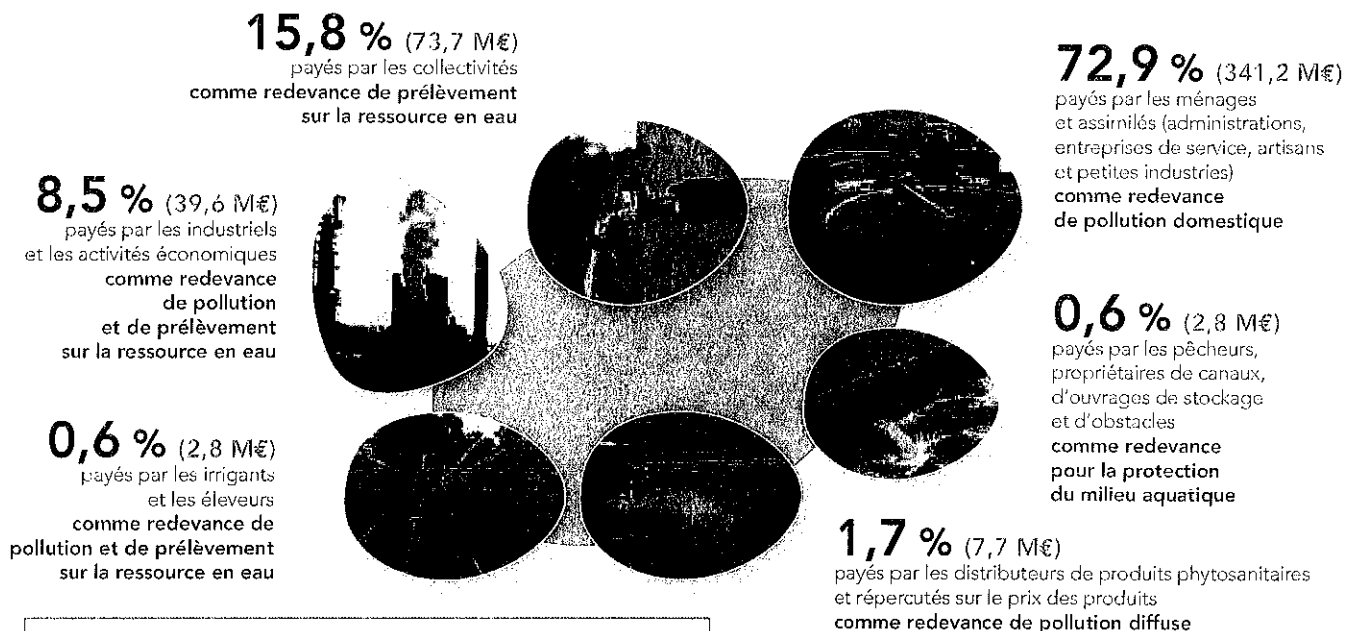
➤ **Pour la solidarité internationale (3,7 millions €)**

66 opérations engagées par des maîtres d'ouvrage du bassin pour donner accès à l'eau ou à l'assainissement aux populations démunies dans les pays en voie de développement.

2013

467,8 M€ DE REDEVANCES

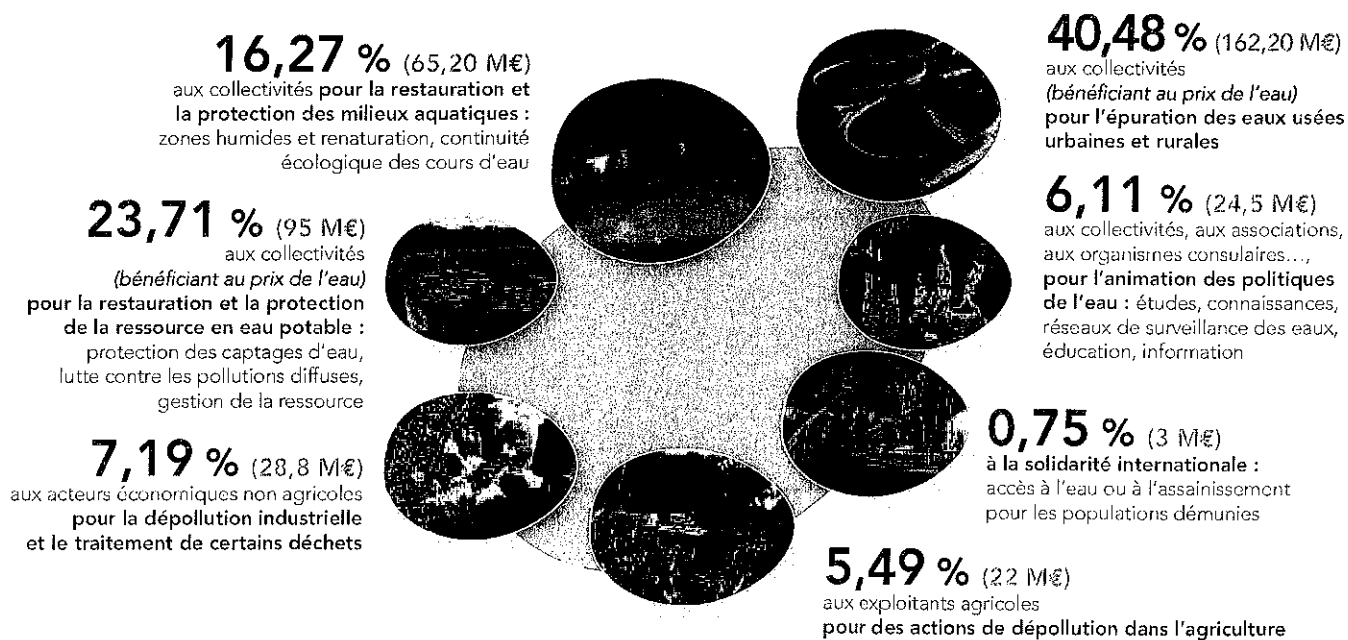
Pour les ménages, les redevances représentent 14 % de la facture d'eau. Un ménage de 3-4 personnes, consommant 120 m³/an, dépense 34 € par mois pour son alimentation en eau potable, dont 4,80 € pour les redevances.



Pour toutes les redevances, les taux sont fixés par le conseil d'administration de l'agence de l'eau où sont représentés tous les usagers de l'eau, y compris les ménages.

UNE REDISTRIBUTION AU PROFIT PREMIER DES COLLECTIVITÉS

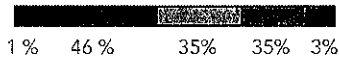
Le produit des redevances est redistribué sous forme d'aides. Cette redistribution bénéficie à 80 % aux collectivités. Elle organise une solidarité entre les bassins Rhône-Méditerranée et Corse ainsi qu'entre les communes urbaines et rurales.



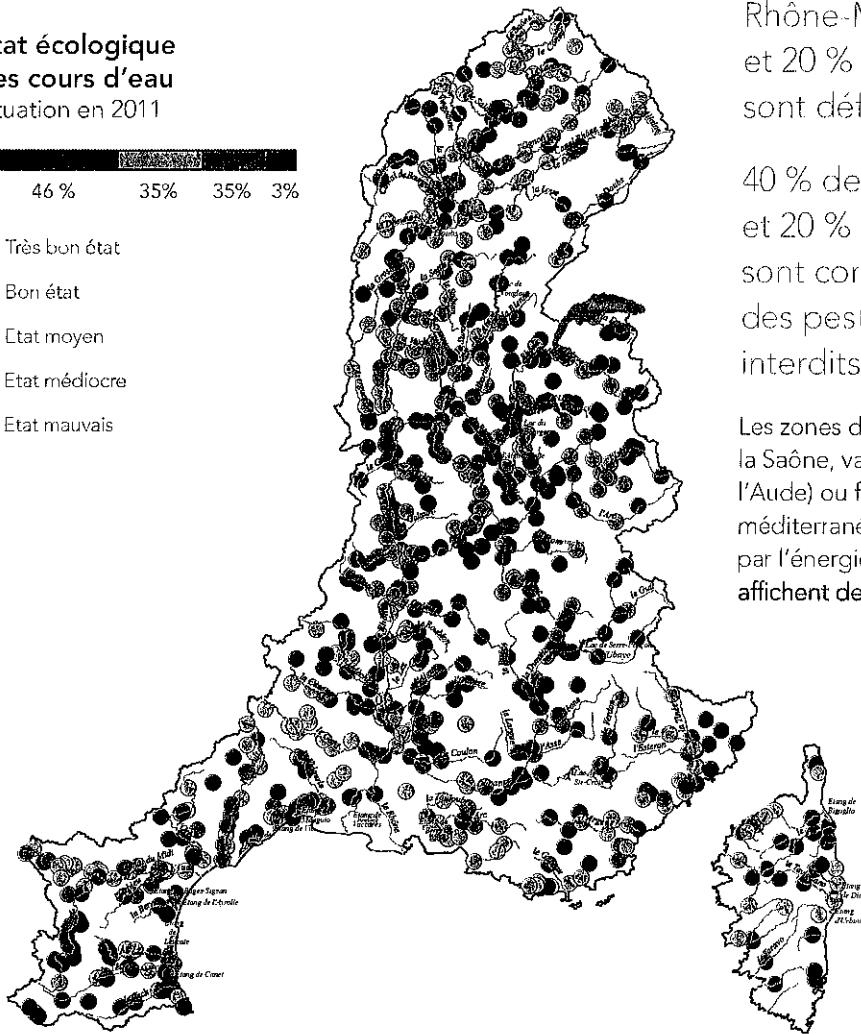
Solidarité envers les communes rurales : l'agence de l'eau soutient les actions des communes rurales pour rénover et entretenir leurs infrastructures d'eau et d'assainissement. Ces aides augmentent de 50 % (100 millions €/an) pour les 6 prochaines années.

QUALITÉ DES EAUX

Etat écologique
des cours d'eau
Situation en 2011



- Très bon état
- Bon état
- Etat moyen
- Etat médiocre
- Etat mauvais



60 % des rivières du bassin Rhône-Méditerranée et 20 % en Corse sont déformées.

40 % des cours d'eau et 20 % des nappes sont contaminés par des pesticides, dont certains interdits.

Les zones d'agriculture intensive (bassin de la Saône, vallée du Rhône, Lauragais dans l'Aude) ou fortement urbanisées (pourtour méditerranéen) et les cours d'eau impactés par l'énergie hydraulique (nord des Alpes) affichent des états moyens à mauvais.



La nouvelle application mobile de l'agence de l'eau pour connaître la qualité des rivières.

Pour la première fois en France, les données sur la qualité des eaux des rivières de Rhône-Méditerranée et de Corse peuvent être consultées sur le terrain au bord de la rivière.

Bassin Rhône-Méditerranée

- > 14 millions d'habitants
- > 25 % du territoire français
- > 20 % de l'activité agricole et industrielle
- > 50 % de l'activité touristique
- > 11 000 cours d'eau de plus de 2 km

Bassin de Corse

- > 300 000 habitants permanents
- > 2,7 millions de touristes chaque année
- > 3 000 km de cours d'eau
- > 1 000 km de côtes



**SAUVONS
L'EAU!**

AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE
2-4, allée de Lodz 69363 Lyon Cedex 07
Tél. : 04 72 71 26 00
www.eaurmc.fr